

BGF
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-017 DU 28 JANVIER 2002
Chargeant Monsieur **Daniel TAWEMA**, Ministre
de l'Intérieur, de la Sécurité et de la
Décentralisation de l'intérim de Monsieur **Pierre**
OSHO, Ministre d'Etat, Chargé de la Défense
Nationale pour compter du 28 janvier 2002

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU la Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 3^{er} Avril 2001 par la Cours Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001 ;
- VU le Décret n°2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

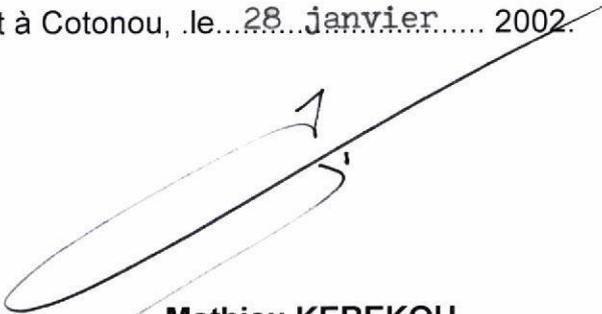
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 28 janvier 2002, Monsieur **Daniel TAWEMA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat, Chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur **Pierre OSHO**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le...28...janvier..... 2002.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-MISD 4 - SGG 4 AUTREES
MINISTRES 21 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.